



**PROCÈS VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 novembre 2025**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/11/2025
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>24</b>	Affichage de la convocation : 10/11/2025
Pouvoirs : <b>8</b>	
Votants : <b>32</b>	Affichage du compte rendu : 20/11/2025
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON	

**Ouverture de la séance à 20h30**

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal est **approuvé à l'unanimité des présents à la séance (2 abstentions)**

*En préambule, madame Karine FABRE-DUFOUR, responsable du service Culturel, présente une synthèse de l'activité du Secret des Temps sur l'année 2025 :*

- *694 visiteurs sont venus participer ou assister aux différentes animations proposées : expositions permanentes, temporaires, animations et concerts.*
- *Excellent retours des artistes, des visiteurs auprès des médias.*
- *Une boutique avec des articles réalisés, pour la plupart, par des artistes locaux*
- *Une communication en plein essor avec la mise à jour de la signalétique ou la mise en place d'une billetterie en ligne.*
- *Une saison 2026 riche, articulée autour de 3 thèmes principaux : le sacré (avril à fin mai), la musique et la danse (juin à fin août), l'architecture et l'art culinaire (septembre à fin octobre).*
- *Réouverture le 3 avril 2026.*

**Délibération n° 2025 11 17—01 : FINANCES - Tarifs communaux au 1er janvier 2026**

*Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs communaux :*

*- Tarifs communaux : les tarifs sont adossés à l'inflation qui est, au 1<sup>er</sup> septembre, de + 1.20 %. Les tarifs sont arrondis à l'euro le plus proche.*

*Madame DUMORTIER précise que les tarifs de la restauration scolaire ainsi que la garderie restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.*

*S'agissant des tarifs des locaux de coworking, il est ajouté à la liste des tarifs celui de l'espace partagé (4 personnes) : 8 € pour 2 h 30 ; 18 € pour une demi-journée et 25 € la journée.*

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** les tarifs communaux suivants à compter du 1er janvier 2026, tels que présentés dans le tableau annexé ci-joint.

#### **Délibération n° 2025 11 17-02- FINANCES - Baux communaux au 1er janvier 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des baux communaux pour l'année 2026.

Le principe est de retenir l'évolution sur 12 mois du dernier trimestre connu pour les indices suivants :

- **Variation annuelle de l'indice de référence des loyers commerciaux** calculée à partir de la valeur des indices du 2ème trimestre de l'année en cours et de l'année précédente : **+ 0,07 %**

*Pour mémoire, la variation appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été de +3.73 %*

- **Variation annuelle de l'indice de référence des loyers** calculée à partir de la valeur des indices des 2<sup>èmes</sup> trimestres de l'année en cours et de l'année précédente ; IRL "loi 2008" : **+ 1,04 %**

Cet indice concerne Baux locatifs à usage d'habitation, garages postérieurs à 2008.

*Pour mémoire, la variation appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été de +3.26%*

- **Variation annuelle de l'indice du coût de la construction** calculée à partir de la valeur des indices des 2<sup>èmes</sup> trimestres de l'année en cours et de l'année précédente : **- 5.40 %**

Cet indice concerne les baux commerciaux antérieurs à 2012, ainsi que les conventions concernant les installations de téléphonie mobile.

*Pour mémoire, la variation appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été de +3.86%*

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** les taux suivants pour l'évolution des baux communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Baux commerciaux et professionnels selon l'indice des loyers commerciaux : 0,07 %
- Baux locatifs à usage d'habitation et garages selon l'indice IRL : 1,04%
- Conventions concernant les installations de téléphonie mobile et les baux commerciaux antérieurs à l'indice coût de la construction : Il est décidé de maintenir les tarifs à l'identique de 2025 à la place d'appliquer la baisse de 5.40 % qui ressort de l'évolution de l'indice.

#### **Délibération n° 2025 11 17-03- FINANCES - Budget principal – Décision modificative n°2**

La décision modificative n°2 a pour vocation l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Il est proposé la décision modificative n°2 suivante :

Chapitre	Libellé Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
		BP 2024	CA2024	BP 2025	DM1	BP 2025	DM2	BP 2025	BP 2024	CA2024	BP 2025	DM1	BP 2025	
011	Charges à caractère général	1 665 701,23	1 665 701,23	1 665 693,00	0,00	1 617 493,00	0,00	1 617 493,00	144 232,73	144 232,73	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel	1 915 701,23	1 884 462,77	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00	20 000,00	16 136,59	20 000,00	0,00	20 000,00	
014	Atténuation des produits	156 000,00	143 345,77	178 000,00	0,00	178 000,00	0,00	178 000,00	329 000,00	414 003,50	398 600,00	0,00	398 600,00	
022	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	123 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	
025	Autre charges de gestion courante	96 050,00	80 216,94	1 059 900,00	0,00	1 059 900,00	0,00	1 059 900,00	3 067 700,00	3 142 384,21	3 206 224,12	0,00	3 206 224,12	
065	Charges financières	75 000,00	73 150,94	93 000,00	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00	1 100 300,00	1 131 932,98	1 134 000,00	0,00	1 134 000,00	
17	Opérations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	408 643,00	636 200,00	0,00	636 200,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 791 452,23</b>	<b>4 639 10,83</b>	<b>4 908 593,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 908 593,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 908 593,00</b>	<b>77</b>	<b>Prise exceptionnelle</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>316 000,00</b>	<b>310 915,77</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>5 358 674,00</b>	<b>5 580 11,65</b>	<b>5 515 524,12</b>	
042	Opérations entre sections	321 321,77	0,00	357 581,12	2 100,00	359 681,12	0,00	359 681,12	0,00	Opérations entre sections	70 300,00	70 064,76	70 650,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>928 974,00</b>	<b>310 915,77</b>	<b>731 582,12</b>	<b>2 100,00</b>	<b>731 582,12</b>	<b>0,00</b>	<b>731 582,12</b>	<b>70</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 428 974,00</b>	<b>4 749 562,19</b>	<b>5 586 274,12</b>	<b>2 100,00</b>	<b>5 586 274,12</b>	<b>0,00</b>	<b>5 586 274,12</b>		<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 428 974,00</b>	<b>5 650 183,61</b>	<b>5 586 274,12</b>	<b>2 100,00</b>

Chapitre	Libellé Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		RAR	Propositions nouvelles	BP 2024	DM1	BP 2025	DM2	BP 2025	RAR	Propositions nouvelles	BP 2025	DM1	BP 2025
021	Solde d'exécution	0,00	739 776,83	739 776,83	0,00	739 776,83	0,00	739 776,83	0,00	1 075 221,51	0,00	1 075 221,51	0,00
023	Aménagements bâtiments sprts	71 981,63	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	-50 000,00	230 000,00	0,00	273 530,00	0,00	273 530,00	0,00
0244	Salles Clos des Vistalandies	599 205,33	50 000,00	649 205,33	0,00	649 205,33	0,00	649 205,33	0,00	1 004 657,18	0,00	1 004 657,18	0,00
0248	Acq nouvelles technologies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00
0250	Stade et autres équipements sportifs	71 981,63	50 000,00	121 981,63	0,00	121 981,63	0,00	121 981,63	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
0254	Travaux école	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	273 530,00	0,00	273 530,00	0,00
0258	Maison collège de la Fause	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0260	Éclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0269	Immeubles avec locatifs communau	2 671,75	100 000,00	102 671,75	0,00	102 671,75	0,00	102 671,75	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
0271	Travaux aux écoles	8 208,00	190 000,00	198 208,00	0,00	198 208,00	0,00	198 208,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
0274	Voirie générale	16 720,00	30 000,00	36 720,00	0,00	36 720,00	0,00	36 720,00	0,00	35 720,00	0,00	35 720,00	0,00
0279	Travaux et aménagements communau	5 792,18	30 000,00	35 792,18	0,00	35 792,18	0,00	35 792,18	0,00	29 299,79	0,00	29 299,79	0,00
0291	Eaux pluviales	3 240,42	290 000,00	293 240,42	0,00	293 240,42	0,00	293 240,42	0,00	293 240,42	0,00	293 240,42	0,00
0300	Opérations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0310	Dotation fonds divers et réserves	0,00	4 500,00	4 500,00	2 100,00	6 600,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	50 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00	0,00
16	Opérations d'investissement	40 481,60	30 000,00	70 481,60	0,00	70 481,60	0,00	70 481,60	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 487,60	53 000,00	61 487,60	0,00	61 487,60	0,00	61 487,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>828 742,77</b>	<b>2 334 676,83</b>	<b>3 165 439,60</b>	<b>2 100,00</b>	<b>3 167 792,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 167 792,00</b>	<b>2 079 829,79</b>	<b>2 079 829,79</b>	<b>2 558 708,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 558 708,48</b>
040	Opérations entre sections	0,00	70 650,00	70 650,00	0,00	70 650,00	0,00	70 650,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
041	Opérations entre sections	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	357 581,12	0,00	357 581,12	0,00	357 581,12
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>75 650,00</b>	<b>75 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>682 581,12</b>	<b>0,00</b>	<b>682 581,12</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>828 762,73</b>	<b>2 412 526,83</b>	<b>3 241 289,60</b>	<b>2 100,00</b>	<b>3 243 389,60</b>	<b>0,00</b>	<b>3 243 389,60</b>	<b>478 829,79</b>	<b>2 762 459,81</b>	<b>2 300,00</b>	<b>3 243 389,60</b>	<b>0,00</b>

**Monsieur MALOSSE rappelle le contexte de cette décision modificative.**

**En juin 2025, un emprunt a été contracté avant une 1ère échéance anticipée. Le vote du budget ayant eu lieu en mars 2025, l'échéance n'était pas prévue.**

**Le montant du capital à rembourser de 50 K€ sera pris sur l'opération liée aux terrains communaux sur laquelle aucune dépense n'est prévue jusqu'à la fin de l'année.**

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte la décision budgétaire modificative n°2 du budget Principal, telle que présentée par Monsieur le Maire ;**

**Dit que le montant total de la DM n°2 est de :0, 00 € en dépenses et recettes – section d'investissement 0, 00 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement ;**

**Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 588 274,12 € en fonctionnement et 3 243 389,60 € en investissement pour un montant total de 8 831 663,72 €.**

## Délibération n° 2025 11 17-04- FINANCES - Budget annexe pôle santé – Décision modificative n°3.

La décision modificative n°3 a pour vocation l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Il est proposé la décision modificative n°3 suivante :

Chapitre	BP2024	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - POLE SANTÉ					
		CA2024	BP2025	DM1	DM2	DM3	TOTAL
002	Solde d'exécution	0,00	0,00	11 991,00	0,00	0,00	11 991,00
011	Charg. à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
046	Charges financières	15 000,00	11 991,00	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>15 000,00</b>	<b>11 991,00</b>	<b>26 991,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 991,00</b>
042	Opérations entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Virt de la sect° d'fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>13 150,00</b>	<b>13 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 533,11</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 000,00</b>	<b>11 991,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 184,11</b>

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 235 185,67 €

**Monsieur MALOSSE rappelle le contexte de cette décision modificative.**

**Le 1er concerne le dégât des eaux qui a eu lieu au pôle Santé en fin de chantier. L'option la plus simple était que la commune paye les réparations et perçoive l'indemnité de l'assurance.**

**Le montant en dépense et en recette s'élève à 20 KE.**

**Le 2ème concerne le montant insuffisant prévu sur la ligne des frais financiers de la ligne de trésorerie. Il est rappelé que l'équilibre de l'ensemble de ces opérations se soldera au moment de la clôture de ce budget annexe.**

Chapitre	RAR	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - POLE SANTÉ					
		Propositions nouvelles	BP 2025	DM1	DM2	DM3	BP 2025
001	Solde d'exécution	137 970,54	137 970,54	0,00	0,00	0,00	137 970,54
23	Constructions	350 655,27	100 000,00	450 655,27	8 450,00	0,00	458 205,27
45	Opérations d'investissement sous mandat	574 825,75	0,00	574 825,75	5 450,00	0,00	579 825,75
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>924 881,02</b>	<b>237 970,54</b>	<b>1 162 851,56</b>	<b>13 150,00</b>	<b>0,00</b>	

*Monsieur NEMOZ pose la question de savoir si la commune sera remboursée à l'euro prêt. Effectivement, la commune n'a qu'un rôle d'intermédiaire et ne sera pas concernée par les franchises éventuelles.*

*Monsieur NEMOZ souhaite avoir la confirmation que le montage financier est bien le définitif du projet. Il lui ait répondu par l'affirmative.*

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** la décision budgétaire modificative °3 du budget annexe Pôle Santé, telle que présentée par Monsieur le Maire ;

**Dit que** le montant total de la DM n°3 est de :0, 00 € en dépenses et recettes – section d'investissement 30 000, 00 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement ;

**Dit que** le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 59 184,11 € en fonctionnement et 1 176 001,56 € en investissement pour un montant total de 1 176 001,56 €.

#### **Délibération n° 2025 11 17-05- FINANCES – Participation financière de l'association des familles de Vaugneray**

*Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués dans la crèche. L'association des Familles avait fait part de son souhait de participer au coût des travaux. Il a été donc décidé que cette participation prendrait la forme d'une prise en charge du coût d'acquisition de l'aire de jeux. La participation de l'association s'élèverait au montant de l'acquisition Hors Taxes, soit 15 452.07 €, puisque la commune est remboursée d'une partie de la TVA par le FCTVA.*

*En outre, madame ARNAUD indique la mise en place par la CAF d'un fond de modernisation des équipements. Les associations gestionnaires peuvent solliciter une aide qui peut atteindre 80% du coût de l'investissement.*

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la participation financière de l'Association des Familles de Vaugneray à hauteur de 15 452.07 €

**Dit que** cette participation se fera sous la forme d'une émission d'un titre de recettes au nom de l'Association des Familles de Vaugneray.

#### **Délibération n° 2025 11 17-06- ASSOCIATIONS - Convention de distribution du Magazine d'Information Communale (MIC) avec Temps et Partage**

*Monsieur le Maire rappelle que l'association Temps et Partage distribue le bulletin municipal quatre fois par an par le biais d'une convention avec la Mairie.*

*Il est proposé de reconduire les dispositions de la convention soit une rétribution de 300 euros par numéro.*

*Monsieur le Maire souligne la réactivité de l'association et la qualité des différentes distributions.*

**Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention relative à la distribution du bulletin communal.

**Dit que** cette dépense sera imputée au chapitre 11 compte 6042 du budget principal de la commune.

#### **Délibération n° 2025 11 17-07- TRAVAUX – Autorisation de signature d'une convention de servitude avec la société Enedis**

*Monsieur le Maire indique que la société Énédis souhaite enfouir des réseaux Haute Tension. Pour ce faire, les travaux devront emprunter des parcelles communales, ce qui implique l'autorisation du Conseil municipal :*

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
A	1118	La maison blanche
AD	0416	La Loge
AD	0490	Le Chardonnet

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
AC	0335	Du Dronaud
AD	0246	Le Bourg Vaugneray
AD	0319	Le Chardon
AD	0321	Le Chardon
AC	0465	Le Bourg Vaugneray
A	0134	La maison blanche
A	0133	La maison blanche

*Une 1<sup>ère</sup> phase avait été réalisée, notamment, rue du stade, rue du Michon...*

*Les secteurs concernés sont la rue du Dronaud, le collège, la maison blanche...*

*Monsieur BOUKACEM précise que les travaux sont réalisés exclusivement par gainage.*

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** la signature de la convention de servitude, telle qu'annexée à la présente, avec la société ÉNÉDIS.

**Autorise** Monsieur à le Maire à signer tout document et actes s'y rapportant.

#### **Délibération n° 2025 11 17-08- ENVIRONNEMENT – Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels**

*Monsieur le Maire présente un projet de convention avec la SAS CEVIVAL pour une mise à disposition de toitures des box situés dans la zone d'activité. Le projet consiste en l'implantation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 430 m2.*

*Monsieur NEMOZ pose la question de la nature de la structure charpente des box. Elles sont constituées en tout métal. La redevance annuelle est d'un euro au mètre carré soit 430 €.*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de CEVIVAL.*

*Monsieur le Maire propose une interruption de séance pour donner la parole à monsieur Bruno FAVIER de CEVIVAL pour qu'il puisse présenter sa structure. Une des difficultés du secteur est le prix de revente qui a beaucoup baissé.*

*Monsieur NEMOZ pose la question du calendrier des travaux. Monsieur FAVIER indique qu'il y aura un temps de validation par Énedis et que les travaux débuteront début juin 2026.*

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

*Mme ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote*

**Autorise** la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant un bâtiment communal situé sur la parcelle C 201, telle qu'annexée à la présente ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

#### **Communication n° 2025 11 17-01 : Présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Année 2024**

**Politique du logement :** 2024 constitue une année moyenne en termes de réalisation de logements.

*Un point important sur cette thématique est l'étude qui a été menée sur le PLH qui préconisait la mise en place d'une forme de politique foncière sur le territoire de la CCVL.*

**Développement économique :** un travail a été réalisé, notamment, avec le SOL sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement commercial. L'idée a été confirmée de positionner sur la CCVL les commerces plutôt en centre bourg, au-delà des secteurs d'implantations périphériques, tels que le LECLERC à Grézieu. Cette dynamique a permis de conserver un tissu commercial solide dans le centre bourg des communes de la CCVL.

**Agriculture :** le sujet évoqué sera le Plan de Gestion de l'Espace naturel sensible des Crêts Boisées (espace partagé en 5 communes outre Vaugneray).

*2025 a été l'année du diagnostic qui débouchera sur un plan d'actions permettant de préserver les espaces naturels ou agricoles et faire en sorte que ces activités puissent cohabiter avec d'autres usages du site comme le tourisme.*

*Autre sujet, sur la thématique agriculture, est la gestion de la forêt où il a été possible d'aménager un certain nombre d'accès sur le massif de la croix du Ban en collaboration*

*avec la commune de l'Arbresle. Les objectifs étaient, outre de rendre accessible ce massif, de prendre en compte les enjeux de sécurité de lutte contre les incendies.*

*Un dernier point sur cette thématique est la lutte contre le frelon asiatique. L'année 2025 est la 1<sup>ère</sup> où l'on constate une stabilité voire un léger infléchissement sur les vallons du Lyonnais. La priorité a été donnée à la destruction des nids ainsi qu'à la prévention.*

*Monsieur NEMOZ intervient au sujet de la procédure pour les aides de la CCVL à la création de haies dans le domaine agricole. Monsieur MALOSSE indique que la mesure n'a pas été reconduite sur 2025.*

*Monsieur NEUVILLE intervient pour indiquer que les haies ne sont pas des palliatifs au mode de labour utilisé.*

**Culture et Tourisme :** Fréquentation des musées. Monsieur MALOSSE renvoie à la présentation survenue en début de séance concernant le Secret des Temps pour indiquer qu'il s'agit d'un début tout à fait honorable par rapport à des structures plus anciennes.

*Monsieur MALOSSE rappelle également, la création de la SPL Destination Monts Lyonnais*

**Enfance Jeunesse :** La baisse de la natalité se répercute sur la fréquentation des établissements. Il est constaté une moindre pression avec un taux d'équipement qui répond globalement aux besoins.

*Pour information également, la CCVL a signé la convention Soif de République qui permet de bénéficier de subventions pour financer des actions portées par la CCVL.*

**Sport :** Une année de fréquentation moyenne pour la piscine qui ne retrouve pas encore tout à fait la fréquentation antérieure au confinement et aux travaux. L'année 2024 a également été une année difficile dans le domaine du recrutement ; difficultés qui se retrouvent dans nombre de collectivités.

*Madame DUMORTIER remercie la CCVL pour l'accueil des enfants des écoles de Vaugneray.*

*Madame ARNAUD mentionne l'action de la CCVL en finançant des formations qui ont permis en partie de résoudre ces problèmes de recrutement.*

**Transition énergétique :** L'année 2024 a vu l'installation par CEVIVAL de panneaux photovoltaïques au parking de la piscine.

*Un test positif a permis de valider le rafraîchissement des locaux de la CCVL en géothermie.*

**Mobilité :** Evolution de l'offre en transport en commun et la restructuration du réseau à la rentrée 2025 et la poursuite du schéma directeur Vélo avec la réalisation du viaduc de la Pillardière entre Grézieu et Brindas.

**Environnement/Déchets :** On constate une baisse globale de 15% des apports en déchetterie mais dans le domaine des apports en gravats, la baisse atteint 40%

*2024 a été également l'année du vote du passage en TEOM dont le calcul est désormais fondé sur la valeur locative du logement.*

*Autre point est le coût de traitement des déchets : Sur la CCVL, ce coût s'élève à moins de 100 € par habitant alors qu'au niveau national, il est plutôt autour de 150 à 250 €*

**Voirie :** Le montant d'investissement reste stable autour d'un million et demi par an.

**Finances :** On peut constater une baisse des recettes dynamiques comme les contributions directes (taxes foncières). La plus grande partie est constituée par des dotations de l'Etat plus rigides. Cette situation réduit mécaniquement les marges de manœuvre financières de la CCVL.

**Monsieur NEMOZ** intervient pour demander quelle peut-être la tendance attendue pour 2025. Monsieur MALOSSE répond que les contraintes restent identiques notamment la part de la dotation de l'Etat comme la TVA reversée.

Le Conseil municipal

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2024 de la CCVL.

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

**Communication n° 2025 11 17-02- Présentation du rapport d'activités du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) – Année 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est présenté en séance.

**Les missions du SAGYRC sont :**

- D'assurer l'entretien régulier des rivières, pour lutter contre les inondations
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration hydraulique et environnementale

*Pour rappel, le SAGYRC c'est 5 intercommunalités dont la CCVL et 19 communes.*

*En 2024 a été relancé le projet d'études complémentaires pour les protections contre les inondations. Les travaux contre les crues trentennales ont été terminés. Ceux pour les crues centenaires sont en cours de réévaluation.*

*Monsieur NEUVILLE demande quel est le bureau d'études qui a été missionné. Il s'agit d'ISL. Les événements climatiques d'octobre 2024 rappelle l'importance de ces travaux de protection contre les inondations.*

*Monsieur BOUKACEM rappelle un recensement réalisé des zones humides qui s'inscrit dans une démarche de préservation des rivières du territoire.*

*Un observatoire a été installé notamment pour surveiller et alerter sur les pollutions éventuelles des cours d'eau.*

*Depuis 2024, le syndicat a pris une déclaration d'intérêt général pour pouvoir entretenir les berges, ce qui permet des interventions en substitution des propriétaires.*

*Un autre point est la programmation de renouvellement et d'entretien des canalisations.*

*Un dernier point présenté est la création d'un observatoire pour mieux appréhender la baisse du niveau des rivières.*

*Monsieur le Maire revient sur la création du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et la présidence du Comité Local de l'Eau par monsieur BOUKACEM.*

Le Conseil municipal

**PREND** acte de la communication annuelle du rapport du SAGYRC

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

**Points divers :**

**Madame DUMORTIER** : renouvellement du concours des petits champions de la lecture (CM1 et CM2) au sein des écoles de Vaugneray et en partenariat avec la Médiathèque.

Au mois de décembre, les colis de Noël pour les aînés seront distribués à partir du 6 décembre.

*Rendue exécutoire compte tenu Pour copie certifiée conforme*

*de la transmission en Préfecture le Au registre des délibérations*

*et de la publication en mairie le Le Maire*

*Daniel JULLIEN*

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER